

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LE JEUDI

Matahiti 161
N° 7 - Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 16
no Fepuare 2012

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

*NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 7 du 16 février 2012*

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 223 CM du 15 février 2012 portant nomination de Mme Tiriana Zavan en qualité de chef du service de l'Imprimerie officielle par intérim	1110
Arrêté n° 224 CM du 15 février 2012 portant nomination de M. Alberto Clark en qualité de chef du service des parcs et jardins	1110
Arrêté n° 225 CM du 15 février 2012 portant nomination de Mme Nicole Terrillon en qualité de directrice des transports terrestres par intérim durant le congé de M. Ronald Tsu	1111

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Vice-présidence du gouvernement

Arrêté n° 1369 VP du 16 février 2012 portant délégation de signature à Mme Tiriana Zavan, chef du service de l'Imprimerie officielle par intérim	1111
--	------

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 223 CM du 15 février 2012 portant nomination de Mme Tiriana Zavan en qualité de chef du service de l'Imprimerie officielle par intérim.

NOR : SIO1200222AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 714 CM du 27 avril 2004 modifié portant indemnité de sujétion spéciale aux agents nommés aux fonctions de chef de service par intérim ;

Vu l'arrêté n° 546 SG du 28 juin 1932 réorganisant l'Imprimerie du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 826 CM du 12 juin 2009 portant nomination de Mlle Julia Lehartel en qualité de chef du service de l'Imprimerie officielle ;

Vu la décision n° 124 VP/IO du 6 février 2012 accordant un congé de six jours ouvrés à compter du 20 au 27 février 2012 inclus à Mme Julia Lehartel épouse Maraetefau, chef du service de l'Imprimerie officielle ;

Vu les nécessités de service ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 15 février 2012,

Arrête :

Article 1er.— Mme Tiriana Zavan, agent CEAPF de catégorie B, est nommée chef du service de l'Imprimerie officielle par intérim pendant les congés de Mme Julia Lehartel épouse Maraetefau, du 20 au 27 février 2012 inclus.

Art. 2.— Le vice-président, en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 février 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Antony GEROS.

ARRETE n° 224 CM du 15 février 2012 portant nomination de M. Alberto Clark en qualité de chef du service des parcs et jardins.

NOR : DEQ1200211AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'équipement et des transports terrestres, en charge des ports et des aéroports,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 281 CM du 23 décembre 2004 modifié portant création et organisation du service des parcs et jardins ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 15 février 2012,

Arrête :

Article 1er.— M. Alberto Clark est nommé en qualité de chef du service des parcs et jardins à compter du 15 février 2012.

Art. 2.— Le ministre de l'équipement et des transports terrestres, en charge des ports et des aéroports, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 février 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'équipement
et des transports terrestres,*
James SALMON.

ARRETE n° 225 CM du 15 février 2012 portant nomination de Mme Nicole Terraillon en qualité de directrice des transports terrestres par intérim durant le congé de M. Ronald Tsu.

NOR : DTT1200239AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'équipement et des transports terrestres, en charge des ports et des aéroports,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 233 CM du 13 février 2008 relatif à la direction des transports terrestres ;

Vu l'arrêté n° 512 CM du 13 avril 2011 portant nomination de M. Ronald Tsu en qualité de directeur des transports terrestres ;

Vu l'arrêté n° 4623 MET du 16 août 2011 portant délégation de signature de M. Ronald Tsu, directeur des transports terrestres ;

Vu la décision n° 505 du 2 février 2012 accordant un congé annuel à M. Ronald Tsu, directeur des transports terrestres ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 15 février 2012,

Arrête :

Article 1er.— Mme Nicole Terraillon est nommée en qualité de directrice des transports terrestres par intérim durant le congé de M. Ronald Tsu du vendredi 17 février 2012 au vendredi 24 février 2012 inclus.

Art. 2.— Le ministre de l'équipement et des transports terrestres, en charge des ports et des aéroports, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 15 février 2012.
Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'équipement
et des transports terrestres,*
James SALMON.

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

VICE-PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

ARRETE n° 1369 VP du 16 février 2012 portant délégation de signature à Mme Tiriana Zavan, chef du service de l'Imprimerie officielle par intérim.

Le vice-président, en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1686 PR du 7 avril 2011 modifié relatif aux attributions du vice-président, en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 546 SG du 28 juin 1932 réorganisant l'Imprimerie du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 826 CM du 12 juin 2009 portant nomination de Mlle Julia Lehartel en qualité de chef du service de l'Imprimerie officielle ;

Vu l'arrêté n° 1453 VP du 12 avril 2011 modifié portant délégation de signature à Mme Julia Lehartel-Maraetefau, chef du service de l'Imprimerie officielle ;

Vu l'arrêté n° 223 CM du 15 février 2012 portant nomination de Mme Tiriana Zavan en qualité de chef du service de l'Imprimerie officielle par intérim ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 concernant la signature du courrier ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à Mme Tiriana Zavan, chef du service de l'Imprimerie officielle par intérim, à l'effet de signer au nom du vice-président, en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement, dans la limite de ses attributions, les actes courants et les correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 et 2.1 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984.

Art. 2.— Mme Tiriana Zavan est en outre habilitée à signer, au nom du vice-président, en charge du budget, du développement des collectivités, de l'économie numérique, de la communication et des relations avec les institutions de la Polynésie française, porte-parole du gouvernement, les actes concernant :

- 1° La gestion courante des agents placés sous son autorité ;
- 2° L'avancement et les notations des agents du service ;
- 3° Les sanctions disciplinaires, jusqu'au blâme inclus, infligées aux agents placés sous son autorité ;
- 4° Les ordres de déplacement dans la Polynésie française n'excédant pas six jours et prise en charge des frais de transports (passages et bagages) des agents placés sous son autorité ;
- 5° Les engagements et les liquidations des dépenses du budget de fonctionnement et d'investissement imputés au service ;

6° La liquidation des recettes du service ;

7° La signature des épreuves du *Journal officiel*, des ouvrages à soumettre au bon à tirer et le dépôt légal.

Art. 3.— En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Tiriana Zavan, la délégation prévue aux articles 1er et 2 ci-dessus est dévolue dans les mêmes conditions à M. Ralf Tahuhuterani.

Art. 4.— Le chef du service de l'Imprimerie officielle par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 février 2012.

Antony GEROS.